



Disponible sur www.linxea.com

EMTN de droit anglais à capital non garanti coté en Bourse du Luxembourg

eXigence 10 2010 (ci-après les « EMTN ») sont des actifs représentatifs d'unités de compté dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières des EMTN.

Cette brochure ne constitue pas une proposition d'assurance ni une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter un instrument financier sous-jacent.

Les conditions de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation et de fonctionnement des unités de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation et ses annexes.

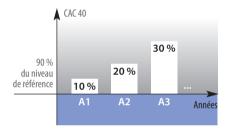
eXigence 10 2010 est destiné aux investisseurs qui souhaitent engranger des revenus significatifs dès lors que le marché actions ne subit pas de baisse conséquente.

Possibilité de remboursement anticipé dès la première année avec un rendement attractif⁽¹⁾



eXigence 10 2010 permet de bénéficier **dès la fin de la première année**, puis à la fin de chaque année suivante, d'un **remboursement anticipé avec prime** selon les performances de l'indice CAC 40 (ci-après l'"Indice") (1)(2).





À l'une des Dates de Constatation annuelles, il suffit que l'Indice soit supérieur ou égal à 90 % de son niveau de référence (observé à la Date de Constatation Initiale, soit le 13 août 2010) pour que le mécanisme de remboursement avec prime soit déclenché, soit :

- Remboursement de 100 % du capital initial (1);
- Paiement d'autant de coupons de 10 % que d'années écoulées (1)(3).

Le rendement peut ainsi atteindre 80 % si ce mécanisme est activé à la Date de Constatation Finale, c'est-à-dire au bout de 8 ans $^{(1)}$.

- Le produit est remboursé par anticipation avec prime si l'Indice clôture au moins à 90 % de son niveau de référence (1)
- Le produit continue si l'Indice clôture en dessous de 90 % de son niveau de référence

+ Protection du capital à maturité jusqu'à 30 % de baisse du marché

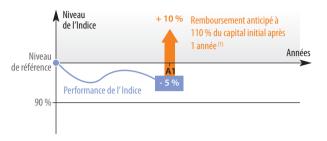
Si l'Indice clôture au-dessous de 90 % de son niveau de référence à chaque Date de Constatation annuelle, eXigence 10 2010 dure jusqu'à maturité. Il suffit alors que l'Indice soit supérieur ou égal à 70 % du niveau de référence à la Date de Constatation Finale (soit le 13 août 2018) pour que l'investisseur récupère l'intégralité de son capital (1). Dans le cas contraire, l'investisseur subit une perte en capital, partielle ou totale, égale à la performance négative de l'Indice.

- (1) Hors frais et fiscalité applicables aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.
- (2) Performances calculées hors dividendes
- (3) Coupons cumulés non capitalisés

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des EMTN, soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des EMTN, hors frais et fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

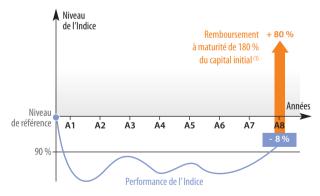
+ Scénarii (1/2)

Stabilité du marché à court terme



- À la première Date de Constatation annuelle, l'Indice clôture audessus du seuil des 90 %. Le mécanisme de remboursement anticipé est déclenché.
- L'investisseur reçoit alors le capital initial assorti d'un coupon de 10 %, soit au total **110** % du capital, soit un taux de rendement actuariel de **10** % ⁽¹⁾.

Stabilité du marché à long terme

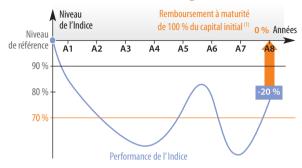


- L'Indice ne retrouve 90 % de son niveau de référence qu'à la Date de Constatation Finale. eXigence 10 2010 n'est donc pas remboursé par anticipation et dure jusqu'à maturité.
- L'investisseur reçoit alors le capital initial assorti de 8 coupons de 10 % (1)(2), soit au total **180** % du capital, soit un taux de rendement actuariel **de 7,62** % (1), bien supérieur à la performance du CAC 40.
- (1) Hors frais et fiscalité applicables aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.
- (2) Coupons cumulés non capitalisés

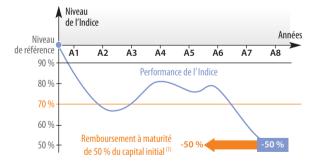
Les données chiffrées dans ces exemples n'ont qu' une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

+ Scénarii (2/2)

Baisse du marché à long terme



Krach boursier



- L'Indice clôture au-dessous du seuil des 90 % à toutes les Dates de Constatation annuelles. eXigence 10 2010 n'est donc pas remboursé par anticipation et dure jusqu'à maturité.
- Néanmoins, l'Indice se situe au-dessus de 70 % de son niveau de référence à la Date de Constatation Finale. Le capital initial est donc protégé et l'investisseur récupère 100 % du montant investi, soit un taux de rendement actuariel de 0 %⁽¹⁾.
- L'Indice enregistre une chute significative et se maintient au-dessous du seuil des 90 % à toutes les Dates de Constatation annuelles.
 eXigence 10 2010 n'est donc pas remboursé par anticipation et dure jusqu'à maturité.
- À la date de Constatation Finale, l'Indice recule de 50 % par rapport à son niveau de référence et le capital n'est plus protégé. L'investisseur subit une perte égale à la performance négative de l'Indice; il est remboursé à hauteur de 50 % du capital initial, soit un taux de rendement actuariel de -8,30 % (1).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait au-dessous du seuil des 90 % à toutes les Dates de Constatation annuelles et perdrait la totalité de sa valeur à la Date de Constatation finale, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.

⁽¹⁾ Hors frais et fiscalité applicables aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.
Les données chiffrées dans ces exemples n'ont qu' une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Avantages

- Remboursement anticipé dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation annuelles l'Indice clôture au moins à 90 % de son niveau de référence
- · Possibilités annuelles de remboursement anticipé
- Des rendements potentiels élevés : jusqu'à 10 % annuels (1)(2)
- Capital protégé (2) à l'échéance jusqu'à 30 % de baisse de l'Indice

Principales Caractéristiques

Code ISIN: XS0517880877

• Type : EMTN

• Émetteur : BNP Paribas S.A. (S&P AA ; Moody's Aa2)

• Devise: EUR

• Période de Souscription : du 21 juin 2010 au 30 juillet 2010

Cotation : Bourse du Luxembourg
Date d'Émission : 21 juin 2010

Date de Constatation Initiale : 13 août 2010
Date de Constatation Finale : 13 août 2018

• Date de Maturité: 27 août 2018

Limites

- Risque de perte partielle ou totale du capital à l'échéance si l'Indice clôture à la Date de Constatation Finale au-dessous de 70 % de son niveau de référence
- Risque de perte partielle ou totale du capital initial en cas de revente avant la Date de Maturité
- Durée d'investissement non connue à l'avance par l'investisseur
- Non redistribution des dividendes versés par les actions qui composent l'Indice
- Rémunération pendant la période de souscription : 4 %/an, d'ores et déjà incluse dans le prix de souscription
- Règlement Livraison : Euroclear
- Valeur Nominale: 1000 Euros
- Après la période de souscription : eXigence 10 2010 sera disponible à la vente sur le marché secondaire
- Frais: des commissions relatives à cette transaction ont été payées à des tiers au titre de la distribution et/ou de la structuration et sont d'un montant annuel maximum de 0.2 % du montant de l'émission
- Liquidité: quotidienne; le prix de rachat sera basé sur la valorisation théorique de marché des EMTN avec une commission de 0,5 % (dans des conditions de marché normales).

eXigence 10 2010 (ci-après les « EMTN ») sont des Euro Medium Term Notes à capital non garanti, émis par BNP Paribas S.A., ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg pouvant uniquement être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte.

Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur eXigence 10 2010. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur eXigence 10 2010 en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard.

BNP Paribas attire l'attention des investisseurs sur le fait que la souscription, le placement et la revente des EMTN décrits aux présentes ne peuvent en aucun cas avoir lieu par voie d'offre au public, dans un quelconque pays. En effet, l'émetteur n'a entrepris aucune action en ce sens. Cette brochure doit être lue conjointement avec les Conditions Définitives (« Final Terms ») des EMTN et avec le Prospectus de Base en date du 3 juin 2010 qui en détaillent l'ensemble des caractéristiques et notamment les dispositions relatives aux Restrictions de Vente.

En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation définitive des EMTN cette dernière prévaudra.

Comme indiqué dans la présente brochure, ces EMTN sont des produits à capital non garanti. Il existe un risque de perte partielle voire totale du capital initialement investi. En conséquence, un investissement dans les EMTN présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque pouvant aller jusqu'à la perte totale du capital investi ; il ne saurait donc être envisagé que par des personnes pouvant se permettre de perdre l'intégralité du capital investi.

« CAC 40 » est une marque déposée de EURONEXT Paris S.A. pour désigner l'indice qu'elle calcule et qu'elle publie. EURONEXT Paris S.A. ne garantit ni la valeur de l'indice à un moment donné, ni les résultats ou la performance du produit indexé sur cet indice.





LINXEA dispose d'une Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L530-1 et L 530-2 du code des assurances.

Société de courtage d'assurances - N° ORIAS : **07 031 073**